

**ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ANDERLECHT
COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET
ECHEVINS
Place du Conseil, 1
B - 1070 BRUXELLES**

V/réf. : 48289
N/réf. : AVL/KD/AND-2.191/s.542
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue Démosthène, 87. Intégration des combles dans un appartement duplex.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 9 août, sous référence, réceptionnée le 19 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la CRMS du 11 septembre 2013.

La demande concerne une maison qui date d'avant 1932, aujourd'hui divisée en trois appartements et comprise dans la zone de protection du parc Forestier qui s'étend en face du bien. Elle vise le réaménagement des combles en leur adjoignant le studio du 2^e étage pour créer un appartement 1 chambre. Celui-ci serait éclairé par une grande lucarne installée dans le versant arrière de la toiture, et équipée d'une grande terrasse.

A l'examen des plans, il apparaît que la réalisation du projet n'aurait pas d'impact patrimonial sur le parc classé situé à proximité. Les extensions et modifications de volumes constituent un enjeu urbanistique plutôt que patrimonial.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques complémentaires éventuelles et les recommandations qu'appelle cette demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger,

MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.